

## PRUDENCE, CONSOMMATEURS !

ANDRÉ FAUTEUX, éditeur  
info@21esiecle.qc.ca



**A**vant de construire ou de rénover, il est bon de comparer les prétentions des fabricants et distributeurs de produits avec les avis d'experts indépendants. Car si la science tente d'objectiver, il existe plusieurs vérités selon la question que l'on pose - ou que l'on ne pose pas - et la méthode utilisée pour l'élucider.

### Bois traité

Les fabricants nord-américains se sont engagés à ne plus fabriquer de bois traité à l'arséniate de cuivre chromaté (ACC) pour le marché résidentiel dès 2004, pour répondre aux demandes des consommateurs inquiets du fait que leur produit libère de l'arsenic cancérigène. Néanmoins, les détaillants et le gouvernement affirment que ce produit est sécuritaire si utilisé tel que recommandé par les fabricants. L'Institut canadien du bois traité a en effet produit des cartons verts affichant des Consignes de sécurité pour la manipulation du bois traité à l'ACC. On y recommande de ne jamais brûler du bois traité, de porter un masque anti-poussières et des lunettes de sécurité lors de la coupe ou du ponçage et de porter des gants en travaillant avec du bois traité. Un feuillet de consignes de sécurité destinées aux consommateurs est aussi disponible au 1 866 679-0957 et sur le site [www.acc-securite.ca](http://www.acc-securite.ca)

Le problème, c'est que ces cartons et ce feuillet sont introuvables dans plusieurs magasins, contrairement à ce qui a été promis. Les détaillants devraient aussi préciser qu'un respirateur peut être requis en sciant du bois traité humide, comme le recommande le fabricant Timber Specialties. Santé Canada recommande aussi de bien laver la peau exposée au bois traité, ce que peu de gens savent. Il n'y a pas encore eu d'études sur les effets à long terme de faibles expositions cutanées, mais l'on sait que l'arsenic pénètre dans la peau si celle-ci ou le bois est humide. À ce compte là, je préfère utiliser du cèdre.

### Câbles radiants

Les fabricants de systèmes de chauffage rayonnant à base de câbles électriques savent que leur produit peut émettre de puissants champs magnétiques, mais rares sont ceux qui atténuent le problème en recommandant l'installation des câbles en parallèle et rapprochés les uns des autres. Il y a quatre ans, nous

avons fait installer le système québécois Flextherm dans notre maison pour chauffer le vestibule, les salles de bains et la cuisine. Avant de me le procurer, j'aurais dû vérifier l'intensité (de plus de 50 milligauss) du champ émis lorsque le système est allumé, tel que recommandé par la SCHL dans la première couverture intérieure de ce numéro, mais à l'époque je n'avais pas de gaussmètre pour le mesurer. J'ai beau apprécier le confort d'une céramique chaude, je dois éteindre le thermostat en pénétrant dans ces pièces pour minimiser mon exposition. Plusieurs études indiquent que le risque de leucémie infantile double chez les enfants exposés de façon chronique à un champ d'au moins 4 mG (en moyenne sur 24 heures). C'est ce qui a incité l'Organisation mondiale de la santé, l'année dernière, à classer les champs magnétiques « peut-être cancérigènes » et à recommander leur « évitement prudent ».

### Isolant radiant sous dalle

Enfin, certains fabricants de membrane à faible émissivité, composée de deux rangées de bulles d'air scellées par des couches de polyéthylène et laminée d'une pellicule d'aluminium, le tout mesurant 3/4 de pouce d'épaisseur, sont plus optimistes que d'autres quant à la résistance thermique de leur produit lorsque installé sous une dalle de béton.

« Équivalent à R-10.5 », affirme la brochure du Thermo-Foil, vendu par l'entreprise québécoise Cie-Nergy. Il est impossible que ce produit isole autant que deux pouces de polystyrène extrudé (R-10) sous une dalle, rétorquent le chercheur Don Fugler de la SCHL, l'architecte Gilles d'Amours de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec et Gilles Poirier du Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Même la Reflective Insulation Manufacturers Association (RIMA) affirme que, comme il n'y a pas d'espace d'air dans une dalle, l'effet réfléchissant de l'aluminium est annulé et que le facteur isolant est de R-1,1. La valeur de R-10 obtenue par Cie-Nergy est basée sur une analyse thermographique faite par le thermographe Jean-Paul Rioux. Mais la RIMA précise qu'aucun test n'est reconnu pour déterminer la valeur R à partir d'une thermographie. Une telle extrapolation comporte des « possibilités d'erreur énormes » car elle dépend des hypothèses émises par le thermographe, ajoute Gilles Poirier du CNRC. Dans le doute, je recommande donc d'utiliser deux pouces de polystyrène sous une dalle, surtout, mais pas seulement si, elle sera chauffée.

### Bons travaux !